

Conférence sur le thème de l'aide sociale – Examen du 31 octobre 2009  
CPAS de Verviers

Sujet : Les sans-papiers

Jean-François Gerkens  
Professeur à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Liège

Notre monde contemporain est – de manière largement dominante – un monde de l'écrit. En Europe en particulier, il est loin le temps de la tradition orale. Le contrat est devenu synonyme de papier. L'accord de volonté ne semble plus pouvoir s'exprimer que par une signature manuscrite. Le papier joue donc aujourd'hui un rôle central, et il peut être particulièrement dramatique de ne pas avoir de papier. C'est par rapport à cette situation, que je voudrais apporter différents éclairages, à commencer par le fou ou le poète.

(1. Le point de vue du poète)

Déjà nos villages s'éloignent  
Quelques fantômes m'accompagnent  
Y'aura des déserts, des montagnes  
A traverser jusqu'à l'Espagne  
Et après... Inch'allah

On a de mauvaises chaussures  
L'argent cousu dans nos doublures  
Les passeurs doivent nous attendre  
Le peu qu'on a ils vont le prendre  
Et après...

Est-ce que l'Europe est bien gardée ?  
Je n'en sais rien  
Est-ce que les douaniers sont armés ?  
On verra bien  
Si on me dit, c'est chacun chez soi  
Moi je veux bien, sauf que chez moi  
Sauf que chez moi y'a rien

Pas de salon, pas de cuisine  
Les enfants mâchent des racines  
Tout juste un carré de poussière  
Un matelas jeté par terre  
Au dessus... Inch'allah

Vous vous imaginez peut-être  
Que j'ai fait tous ces kilomètres  
Tout cet espoir, tout ce courage  
Pour m'arrêter contre un grillage

Est-ce que l'Europe est bien gardée ?  
Je n'en sais rien  
Est-ce que les douaniers vont tirer ?  
On verra bien  
Si on me dit, c'est chacun chez soi  
Moi je veux bien, sauf que chez moi  
Sauf que chez moi y'a rien !

Ces mots sont extraits de la chanson « African tour » de Francis Cabrel et permettent au fond de se mettre dans la peau de celui qui quitte tout pour chercher la fortune dans notre Eldorado...

## (2. Faits divers et situation de terrain)

Tous les Belges se souviennent probablement de l'incroyable histoire de Yaguine et Fodé. Ces deux jeunes Guinéens de 14 et 15 ans qui avaient fait le choix de quitter leur pays, il y a déjà plus de dix ans (le 2 août 1999).

Pour faire le voyage, ils avaient choisi de monter dans un train d'atterrissage d'avion. Ils savaient pertinemment bien que leur entreprise était très risquée, que leurs chances de succès étaient infimes. C'est pour cela qu'ils ont choisi d'adresser ce message aux « Excellences. Messieurs les membres et responsables de l'Europe ».

Dans ce message, l'appel aux bonnes volontés était explicite. Ils disaient : « Si nous sacrifions et exposons nos vies, c'est parce qu'on souffre trop en Afrique et qu'on a besoin de vous pour lutter contre la pauvreté et pour mettre fin à la guerre en Afrique ».

Le cas de Yaguine et Fodé est à la fois extraordinaire et horriblement banal.

Il a été extraordinaire parce qu'il a fait l'objet d'une médiatisation hors du commun.

Il est banal, parce que depuis 1999, il y a eu bien d'autres désespérés qui ont tenté le voyage dans un logement de train d'atterrissage.

Ils sont très nombreux aussi, ceux qui ont tenté de traverser les mers – et particulièrement la Mer Méditerranée – sur une embarcation de fortune, pour essayer de pénétrer l'Eldorado par l'une de ses portes d'entrée. Souvent ces portes sont d'ailleurs des destinations que nous pourrions choisir pour nos vacances, tant les endroits sont agréables... Qu'il s'agisse

des îles Canaries, de Lampedusa ou des plages des Pouilles, ce sont des vastes portes d'entrée qu'il convient de garder sévèrement.

Il leur arrive pourtant de réussir à passer les mailles du filet. Lorsqu'ils n'ont pas payé cette tentative de leur vie, le prix n'en reste pas moins très élevé... Et il est souvent payé à des passeurs sans scrupules. Sans scrupules parce qu'ils n'hésitent pas à demander des prix particulièrement exorbitants, mais aussi parce qu'ils n'hésitent pas non plus à sacrifier la vie des personnes qui les ont déjà payés.

On remarquera d'ailleurs que l'absence de scrupules semble ne pas se limiter aux passeurs. Interrogé par un journaliste de la BBC, Nick Griffin, qui dirige la British National Party et est député européen, n'a pas hésité à donner sa solution, en ce qui concerne les bateaux de réfugiés qui quittent la Lybie pour l'île de Lampedusa, en Italie : Il suffit de couler les bateaux d'immigrés !

Lorsque les immigrants arrivent enfin dans l'Eldorado qu'ils ont rêvé... Ils deviennent des réfugiés. Réfugiés auxquels on adjoindra l'épithète politique, économique, climatique... Mais que fait-on des réfugiés ? A priori, on n'en fait rien, ils se débrouillent bien tous seuls. Ils vivent presque comme des Belges. Ils travaillent, vont à l'école, font leurs courses, participent à des activités sociales... Mais pour leur malheur, ils n'ont pas de papiers.

Alors il leur arrive d'être placés dans des centres fermés, des endroits dont on ne sait s'il faut les appeler zones de non-droit ou zones pénitentiaires. On se souviendra qu'au centre de Vottem, certains agents ont été accusés par Amnesty International d'avoir infligé de mauvais traitements aux résidents. Résident, terme plutôt euphémique et surtout politiquement plus correct que prisonnier.

Enfin, arrive pour certains le moment de la décision de l'autorité publique. Cette décision est soit la régularisation, soit l'expulsion.

La régularisation signifie évidemment la fin du calvaire pour l'immigré qui va enfin pouvoir vivre sans la hantise de l'expulsion.

Cette expulsion, en revanche, ne signifie pas forcément qu'une solution définitive a été trouvée, n'en déplaise à l'autorité qui en a pris la décision.

On pourrait ici rappeler la situation de Rothman Salazar, ce jeune Equatorien de 19 ans, vivant en Belgique avec sa maman, ses sœurs et son frère. Alors qu'il était arrivé en Belgique 6 ans plus tôt, il est pourtant décidé de l'expulser et de le renvoyer en Equateur, endroit où il affirme ne plus connaître personne, sa famille vivant légalement en Belgique. Rothman Salazar est présenté comme un exemple d'intégration, mais en vain. Il aura donc parcouru toutes les

étapes du calvaire. Il est enfermé au centre 127bis avant d'être expulsé vers Quito... Ville où il ne restera guère que quelques jours, le temps d'obtenir un visa pour pouvoir terminer ses études en Belgique. Etudes qu'il avait d'ailleurs commencées en tant que sans-papier, avant d'être expulsé. Le voici donc revenu en Belgique, provisoirement porteur de papiers en règle... Epilogue ou péripétie ? L'avenir nous le dira.

### (3. Le point de vue juridique)

Si l'on s'en réfère au droit belge, celui-ci reconnaît pourtant les mêmes droits aux Belges et aux étrangers... C'est en effet ce que l'on peut déduire de notre code civil.

L'article 7 dit que « l'exercice des droits civils est indépendant de la qualité de citoyen (...) » et l'article 11, que « l'étranger jouit en Belgique de tous les droits civils reconnus aux Belges, sauf les exceptions établies par la loi ». Si l'on s'en tient à ces deux affirmations, on pourrait croire que la situation des étrangers qui désirent venir s'installer en Belgique est on ne peut plus simple : il suffit de venir pour bénéficier de droits quasi identiques à ceux des Belges. La difficulté provient probablement du deuxième paragraphe de l'article 11, d'après lequel il est précisé que « l'étranger autorisé à s'établir dans le Royaume et inscrit au registre de la population jouit de tous les droits civils reconnus aux Belges aussi longtemps qu'il continue de résider en Belgique ».

Voilà donc les barbelés chantés par Francis Cabrel. Ces barbelés qui n'arrêtent pas ceux qui quittent tout pour venir dans notre Eldorado. Il faut être autorisé à s'installer, sans quoi, on n'a aucun droit civil à faire valoir.

Les sans-papiers n'ont donc pas de droits tant qu'ils n'ont pas de papiers. Les libertés publiques garanties aux Belges et aux étrangers ne leur sont donc pas accessibles. Si un sans-papier est exploité sans vergogne par un marchand de sommeil ou dans un atelier clandestin, il n'a aucun recours. S'il se plaint auprès des autorités publiques, on lui fera probablement comprendre que son seul droit est de rentrer chez lui... Mais comme le chante Cabrel, chez lui, il n'y a rien. Et c'est pour cela qu'il est parti. C'est donc aussi pour cela qu'il ne se plaint pas auprès des autorités, parce qu'il préfère endurer les escrocs plutôt que de risquer de devoir rentrer au pays.

En revanche, si par malheur le sans-papier est débusqué par l'autorité, celle-ci devra statuer sur sa situation. Pour éviter que le sans-papier disparaisse à nouveau, une solution

couramment retenue par l'autorité, est de placer le sans-papier dans un centre fermé... dans l'attente de l'expulser.

#### (4. Le point de vue politique)

De nombreux mouvements citoyens ont dénoncé le sort funeste réservé aux sans-papiers. Le degré d'indignation dépend bien sûr un peu de la générosité de l'indigné. Ici, et sans revenir sur la solution proposée par Nick Griffin, les solutions proposées vont de la fermeture hermétique des frontières, afin que les réfugiés ne viennent plus ou soient expulsés immédiatement, jusqu'à l'accueil illimité de tous les réfugiés, quelle que soit leur motivation.

En toute honnêteté, l'offre d'accueil illimité n'a probablement aucune chance de passer la rampe de la décision politique.

A ce titre, je voudrais rappeler la position adoptée par l'université de Liège qui a, à plusieurs reprises, hébergé et soutenu des mouvements en faveur des sans-papiers.

Ce que cette dernière dénonce en particulier, c'est cette longue attente qui est imposée aux sans-papiers, avant que l'autorité publique ne décide de leur sort : expulsion ou régularisation. Cette attente est tout simplement contraire aux droits inaliénables de la personne humaine, et voilà qui remet en question cette exception faite par notre droit, quant aux libertés civiles des étrangers.

En réalité, en affirmant qu'il est inhumain de faire lanterner les sans-papiers, l'université de Liège n'a rien fait d'autre que rappeler au gouvernement son accord gouvernemental qui allait déjà dans le même sens. Cet accord doit être mis en œuvre par la ministre Annemie Turtelboom, mais les choses vont très lentement.

En réalité, seuls les sans-papiers présents sur le territoire depuis plus de 5 ans sont dans les nouveaux critères de régularisation. Conforme à l'accord gouvernemental selon la ministre ; totalement insuffisant notamment selon l'opposition écologiste et les ONG.

Quand on demande à Annemie Turtelboom si elle ne trouve pas que la situation de Rothman Salazar a été traitée de manière absurde ou surréaliste, elle défend sa solution sans ambiguïté. Pour elle le jeune Equatorien n'avait pas pris la bonne porte d'entrée. Il est entré par une porte dérobée. Il savait que sa situation était illégale. Il fallait donc l'expulser. Maintenant sa situation est claire. Et la ministre de conclure en distinguant : « Le visa est un droit, la régularisation restera toujours une exception, une faveur ! »